

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20250522-2025-05-22-1a-DE
Date de réception préfecture : 27/05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-05-22-1a

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ et le 22 MAI

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT (départ à 18H38), Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Absent excusé :

Jean-Luc LENOIR.

Procurations :

Pierre ROS donne procuration à Chantal MESLARD,
Carl COIGNARD donne procuration à Carole MAUREL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE.

Objet : Mise en place d'un règlement intérieur pour le Forum des associations

Le service des Sports organise annuellement le Forum des Associations, en septembre, afin que le tissu associatif local (caritatif, patriotique, culturel, artistique ou sportif) ait l'opportunité, au cours d'une matinée, de présenter son activité auprès des administrés.

A ce titre et afin de définir les règles de fonctionnement dudit Forum, la Collectivité a souhaité mettre en place un règlement intérieur à destination des exposants.

Le règlement intérieur est joint à cette délibération et sera transmis aux diverses associations lors de la remise du formulaire d'inscription.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de créer un règlement intérieur pour le forum des Associations à compter de l'édition 2025 afin de définir les règles de fonctionnement dudit Forum,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement ci-annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 27/05/2025
Publié le : 27/05/2025